

Assemblée ordinaire tenue, le 1^{er} février 2013 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Madame Doris Larose, Monsieur Gilles Payer, Monsieur Robert Bélanger, Monsieur Daniel Berthiaume et Madame Nicole Tousignant.

Madame Claire Diné, directrice générale, était aussi présente

Absence motivée : Monsieur Gaëtan Lalande

13-02-16979 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h30.

Adopté

13-02-16980 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

Adopté

13-02-16981 Lecture et adoption du procès-verbal du 4 janvier 2013

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 janvier 2013 soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Adopté

FINANCE

13-02-16982 Lecture et adoption des comptes du mois de janvier 2013

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture des comptes du mois de janvier 2013 au montant de 173 580,85 \$, dont un montant de 77 808,18 \$ affecte le budget 2012, et qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 16466 à 16532 et prélèvements no 3188 à 3209 et 3211 à 3217 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 524,78\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois janvier 2013

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de janvier 2013 est déposé au conseil pour considération pour une dépense totale de 45 270,70\$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de janvier 2013.

Claire Diné, dir.

Claire Diné, dir.-gén.

13-02-16983 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2013

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2013 soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.

ADMINISTRATION

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de janvier 2013 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 1^{er} février 2013 »

Madame Madeleine Guindon – 1879, rue Principale

Remerciement au service des premiers répondants

Messieurs Claude St-Jean et Serge Beauregard– 790, Route 321

Madame Nicole Lamoureux – 788, Route 321

Madame Marie-Marthe Villeuneuve – 901 Route 321

Commentaires concernant la cueillette des ordures qui a été réduite à une fois par mois pour les mois de janvier, février et mars.

13-02-16984 Vente pour taxes

La directrice générale, soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 31 janvier 2013, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la directrice générale soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adopté

13-02-16985 Compte de taxes 1317-52-8927

Attendu que la propriété portant le numéro de rôle 1317-52-8927 a été acquise par vente pour taxes en 2011 par Monsieur Jacques Tassé et Madame Stéphanie Payette ;

Attendu que lors de l'adjudication le Ministère de la Justice a omis de prendre en considération les taxes du 1^{er} janvier au 9 juin 2011 ;

Attendu que le Conseil de la municipalité de Duhamel croit qu'il n'est pas de la responsabilité des nouveaux propriétaires de payer cette partie de taxes;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité autorise un remboursement de 345,44\$ incluant les intérêts et que cette somme affectera le numéro de grand-livre 02-19000-985 mauvaise créance.

Adopté

Avis de motion – Règlement de politique de dons et de subventions

AVIS DE MOTION est donné par madame Doris Larose à l'effet qu'un règlement, visant à modifier le règlement de politique de dons et de subventions, sera déposé à une séance ultérieure. Il y aura dispense de lecture.

13-02-16986 Entente de diffusion des données hydrogéologiques et collecte d'information sur les débits des prélèvements municipaux en eau potable

Considérant que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a annoncé le financement d'un Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en Outaouais;

Considérant que ce programme vise aussi à développer des partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion de la ressource;

Considérant que la région s'est inscrite au programme du MDDEFP et que les partenaires locaux de ce projet reconnaissent l'eau souterraine comme un enjeu actuel et important;

Considérant que la principale source d'informations provient des résultats et des rapports d'études des municipalités;

Considérant que notre municipalité a déjà manifesté un intérêt envers le Projet en transmettant les informations hydrogéologiques qu'elle possédait;

Considérant que ces informations seront incorporées dans une base de données à références spatiales permettant de tracer des cartes thématiques sur les eaux souterraines;

Considérant que cette base de données sera mise à la disposition des partenaires du projet et du MDDEFP;

Il est **résolu** unanimement

Que

La municipalité de Duhamel donne à l'Université Laval, à ses partenaires et au MDDEFP accès à l'ensemble des documents pertinents pour des fins de cartographie hydrogéologique;

Que

Ces informations feront partie des archives créées pour ce projet;

Que

Ces informations pourront être intégrées aux documents cartographiques et aux bases de données diffusées qui en résulteront;

Que

Ces informations pourront être utilisées dans des rapports, des communications, des publications scientifiques, ainsi que dans des mémoires de maîtrise et thèses de doctorat;

Que

L'université Laval donnera au MDDEFP une licence, sans limites territoriales et sans limites de temps, pour l'utilisation des informations remises par la municipalité, lui permettant de reproduire, d'adapter, de publier, de communiquer au public, de traduire, d'exécuter ou de représenter en public les informations hydrogéologiques transmises;

Que

L'Université Laval et ses partenaires s'engagent à ne faire aucune utilisation commerciale de ces informations, à moins d'avoir obtenu l'accord du propriétaire des informations.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport du département de sécurité publique.

13-02-16987 Priorité de la municipalité – demande à la Sûreté du Québec

Attendu que la Sûreté du Québec de la MRC de Papineau a mis en place un suivi personnalisé pour une problématique ciblée dans les municipalités;

Attendu le surcroît de vol dans les chalets sur le territoire de la municipalité de Duhamel;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel demande à la Sûreté du Québec de prioriser la surveillance policière afin de cibler la problématique d'augmentation de vol dans les chalets sur son territoire.

Adopté

13-02-16988 Offre d'achat regroupé – équipements en sécurité incendie

Attendu l'offre d'achats d'équipement en sécurité incendie de l'Union des Municipalités du Québec ;

Il est **résolu** unanimement

Que

le Conseil de la Municipalité de Duhamel adhère au regroupement d'achats d'équipements en sécurité incendie offert par l'UMQ et s'engage à fournir avant le 1^{er} mars 2013 la liste de nos besoins en équipements pour l'année 2013.

Adopté

13-02-16989 Engagement à titre d'apprenti pompier

ATTENDU la recommandation du directeur du service à l'effet de nommer monsieur Stéphane Poulin, apprenti pompier de Duhamel pour une période d'essai d'un an et ce conformément au règlement 04-002 Établissement du service d'incendie ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Suite à la recommandation du directeur du service d'incendie, les membres du Conseil nomment monsieur Stéphane Poulin, apprenti pompier de Duhamel pour une période de probation d'un an.

Adopté

VOIRIE

Rapport du comité: Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

13-02-16990 Inscription au programme d'entretien préventif (PEP)

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise madame Claire Diné, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs au

Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec

Adopté

13-02-16991 Demande de 1^{er} versement – Subvention-aide à l'amélioration du réseau routier – Projet des chemins Preston, des Lacs et Lac-Gagnon Est (P-37)

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Preston, des Lacs et Lac-Gagnon Est pour un montant subventionné de 50,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Preston, des Lacs et Lac-Gagnon Est dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport du comité: Le conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'hygiène du milieu.

13-02-16992 Suivi dossier achat camion compacteur

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel est en accord avec la décision du Conseil de la municipalité de Lac-Simon à l'effet d'acquérir par crédit-bail de la compagnie GloboCam, le camion compacteur pour les matières résiduelles et recyclables avec benne à chargement arrière au montant de 212 280,64\$.

Adopté

13-02-16993 Autoriser monsieur le maire et la directrice générale à signer un addenda à l'entente de la collecte et de la disposition des matières résiduelles et recyclables

Considérant que la municipalité de Chénéville et de Duhamel désirent réduire en 2013 le nombre de la collecte des matières résiduelles

Considérant qu'à partir de la réduction du nombre de la collecte des matières résiduelles il est important de revoir l'entente intermunicipale relative à la collecte et de la disposition des matières résiduelles et recyclables et prévoyant la fourniture de services par la municipalité de La Simon;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise monsieur David Pharand, maire et la directrice générale, madame Claire Dinel à signer l'addenda modifiant l'entente de la collecte et de la disposition des matières résiduelles et recyclables.

Adopté

13-02-16994 Position de la municipalité concernant le nouveau projet de loi du gouvernement sur la compensation versée aux municipalités du Québec

Attendu que le projet de règlement modifiant le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

Attendu que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières «Autres» qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

Attendu que l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

Attendu que cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

Attendu que la municipalité de Duhamel s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

En conséquence,

Il est **résolu** unanimement

Que la municipalité de Duhamel demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la municipalité pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

Et que

Copie de la présente résolution soit envoyée au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

Adopté

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

13-02-16995 Analyse du rapport - Dépôt des plans de localisation

Attendu l'article 5.2.2.1 point 8 du règlement de permis et de construction stipule que : « s'il s'agit d'un nouveau bâtiment principal, un dépôt de 300\$ est exigé et sera remis au détenteur du permis de construction lorsqu'il aura déposé au fonctionnaire désigné ledit certificat de localisation »;

Attendu que les détenteurs de permis et de construction qui n'ont toujours pas déposé leur certificat de localisation ont été avisés par le département et que ceux-ci n'ont pas donné suite à cet avis;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel décrète par la présente résolution qu'étant donné que les propriétaires des dossiers suivants n'ont pas rencontré les exigences du règlement sur les permis et certificats en regard du dépôt du certificat de localisation suite à la construction de leur bâtiment principal, perdent leur dépôt et que les revenus de 2 100\$ soient versés au poste de revenu 01-24100-000.

Matricule	Date du dépôt	Montant du dépôt
0303-64-8308	2007-11-14	300,00 \$
0909-42-8284	2008-10-23	300,00 \$
1216-68-5722	2010-02-23	300,00 \$
1295-96-4378	2010-09-24	300,00 \$
1302-48-1609	2007-05-10	300,00 \$
1303-13-8649	2005-06-20	300,00 \$
1400-54-5020	2008-06-03	300,00 \$

Adopté

13-02-16996 Priorités environnementales 2013-2023

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel décrète par la présente résolution, les priorités environnementales 2013-2023 comme suit à savoir:

1. protéger la qualité de nos plans d'eau par l'application d'une réglementation clairement exprimée, dans une perspective de développement durable :
 - 1.1. analyse physico-chimique de nos plans d'eau en concertation avec nos associations
 - 1.2. voir à assurer la conformité des systèmes septiques
 - 1.3. caractérisation et protection de la bande riveraine
 - 1.4. gestion des eaux de ruissellement
 - 1.5. préservation d'espace à l'état naturel et contrôle du déboisement
 - 1.6. gestion des embarcations
2. répertorier les barrages de castors les plus critiques et pouvant causer des dommages tant à nos infrastructures qu'aux propriétés privées
3. répertorier et protéger nos milieux humides essentiels à l'équilibre et à la santé des plans d'eau
4. gérer la croissance et encadrer le développement domiciliaire par des mesures appropriées
5. appliquer les bonnes pratiques dans l'aménagement des fossés
6. surveiller les ententes et les mesures de protection prises pour diminuer les impacts des coupes forestières
7. protéger le patrimoine naturel et cibler certains sites à conserver.

Adopté

13-02-16997 Programme « Changez d'air! » Résidence permanente

Considérant que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

Considérant que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase qui était ouverte à toute la population du Québec a permis de verser 2500 remises, et qui c'est terminé le 31 décembre 2012;

Considérant que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

Il est **résolu** unanimement

Que la Municipalité de Duhamel désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 5 poêles remplacés.

Adopté

13-02-16998 Adhésion au programme d'embellissement horticole et paysager des Fleurons du Québec

Considérant que le Conseil de la municipalité de Duhamel désire adhérer au programme d'embellissement horticole et paysager des Fleurons du Québec;

Il est **résolu** unanimement

Que

La municipalité de Duhamel confirme son adhésion au programme d'embellissement horticole et paysager des Fleurons du Québec et autoriser le paiement au montant de 680\$ plus taxes pour trois (3) ans.

Adopté

DÉPARTEMENT DES LOISIRS

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

13-02-16999 Semaine nationale du don d'organes et de tissus

Considérant que le Conseil de la municipalité de Duhamel, désire faire partie de la chaîne de solidarité du don d'organe et de tissus en 2013;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel déploie le drapeau à l'effigie du don d'organes au cours de la semaine nationale du don d'organes et de tissus qui aura lieu du 21 avril au 28 avril 2013.

Adopté

13-02-17000 Rallye Défi 2013 - demande d'utilisation des chemins municipaux

Attendu la demande de Monsieur BGilles Lacroix, président du Club Auto Sport Défi Inc, d'utiliser le Chemin Elmitt en direction de la barrière Mulet à la Tank à Fuel et de la route 3 en direction du Lac Barbiche jusqu'à la barrière Mulet, dans le cadre du Rallye Défi 2013, le 7 septembre 2013;

Attendu que l'organisation du Club Auto Sport Défi a par le passé toujours respecté leurs engagements envers la municipalité, autant par la sécurité de nos contribuables que par l'entretien du chemin après l'évènement;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel informe monsieur BGilles Lacroix représentant de Rallye Défi Ste-Agathe/Duhamel, qu'il autorise l'utilisation du Chemin Elmitt en direction de la barrière Mulet à la Tank à Fuel et de la route 3 en direction du Lac Barbiche jusqu'à la barrière Mulet, dans le cadre du Rallye Défi qui aura lieu le 7 septembre 2013 et ce pour une entente des trois prochaines années, soient 2013, 2014 et 2015 inclusivement;

Que,

Cette entente de trois ans est conditionnelle aux respects de leurs engagements envers la municipalité, autant par la sécurité de nos contribuables que par l'entretien du chemin après l'évènement;

Que,

La municipalité de Duhamel se réserve le droit d'annuler cette entente par un avis de la municipalité, signifié à l'organisme dans les 6 mois précédant l'évènement;

Que

Ce Conseil demande à monsieur BGilles Lacroix de lui fournir, chaque année, une preuve d'assurance responsabilité de 5 000 000\$ incluant une clause de non-annulation;

Adopté

13-02-17001 Demande d'appui – prolongement du sentier national

Il est **résolu** unanimement

Que le Conseil de la municipalité de Duhamel demande l'appui de la municipalité de Labelle dans le projet du prolongement du sentier national sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Adopté

AFFAIRES NOUVELLES

13-02-17002 Demande d'appui à la fondation de conservation de l'île Canard Blanc

Considérant que la fondation vise d'abord et avant tout à constituer un patrimoine social par la protection, conservation et promotion de l'environnement historique, patrimonial, naturel et faunique sur l'île Canard Blanc;

Considérant que la fondation a également comme objectif de promouvoir le tourisme culturel, les sites d'intérêts, la créativité artistique, l'agriculture biologique et les activités récréatives en milieu national;

Considérant que le projet de fondation s'inscrit directement dans la visée du Conseil municipal de Lac-Simon et qu'il en reconnaît son importance;

Considérant que le Conseil de la municipalité de Lac-Simon demande l'appui des municipalités voisines et de la MRC de Papineau;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel appui la municipalité de Lac-Simon ainsi que la fondation de conservation de l'île Canard Blanc qui ont pour but de constituer un patrimoine social par la protection, la conservation et la promotion de l'environnement, historique, patrimonial, naturel et faunique sur l'île Canard Blanc.

Adopté

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

13-02-17003 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit fermée à 20h30.

Adopté

David Pharand,
Maire

Claire Diné, gma
Directrice générale